

CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE CHERMIGNON

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts art. 10 al.2 et art. 13 al.1

L'ordonnance cantonale sur la constatation forestière art.3

Plan No 6

Légende

Forêt

Forêt

Constatation définitive de la forêt selon art.10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.

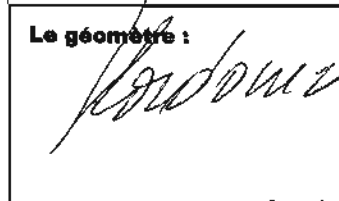
Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir.

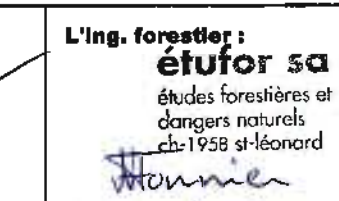
Délimitation de la zone à bâtir au sens de la LAT.

Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif.

Limite des plans cadastraux.

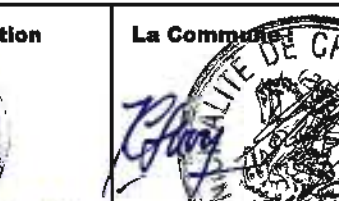
1:1000

Le géomètre :

Crans, le 21.05.2010

L'ing. forestier :

Crans, le 21.05.2010

L'inspecteur conservation des forêts :

Crans, le 21.05.2010

Le Comm. de Chermignon :

Chermignon, le 21.05.2010

Nom du géomètre officiel :
Bureau technique
Jean - Pierre DUC
Ins. géomètre officiel
027 481 36 21 Fax 027 481 36 08
3983 Crans

Publié au BO le :
Homologation par le Canton de Valais le :
12 MAI 2011
en séance du :
Droit de sceau: Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat

Plans Cadastreux No 14 à 22

Plan cadastral mis à jour
Octobre 2009

Vern.

6688M

CONTROLL

Etat

25.12.2009

CC

CC

Modif

21.6.2010

CC

CC